



Crédin



45 Place Abbé Royer
56580 CRÉDIN

☎ 02.97.38.97.33

✉ mairie@credin.bzh

Site : www.credin.bzh

20 Décembre 2024



Horaires

Ouverture

MAIRIE

Lundi	Fermée	13h45 à 16h
Mardi	9h à 12h30	13h45 à 16h
Mercredi	9h à 12h30	13h45 à 16h
Jeudi	9h à 12h30	13h45 à 16h
Vendredi	9h à 12h30	13h45 à 16h
Samedi	9h à 12h30	Fermée

15

SAMU

17

POLICE

18

POMPIERS



TAXI Jean-Yves LE NET

02.97.38.61.01

06.80.88.41.64

ASSISTANCE

TAXIVY

Aymeric

LE MOING 06.62.16.13.19



TAXI

PRESSE LOCALE



OUEST FRANCE

Annick LEMERCIER 06.88.79.13.04

LE TÉLÉGRAMME

Patricia MOISAN 06.62.48.51.84

LA GAZETTE

Perrine MULLER 06.45.11.10.03

Centre Culturel

☎ 02.97.38.96.66

centreculturel@credin.bzh

Mardi 9h à 12h

13h30 à 19h

Mercredi et Samedi

9h à 12h



FERMÉ

samedi 4 janvier



Mairie

La MAIRIE sera fermée

Le lundi 30 décembre prochain.



Vente de crêpes
et galettes à

emporter tous les
jeudis de 10h à

18h chez jiji

Crêperie au 642

rue de la béchette à Crédin,
à partir du 2 janvier



Monsieur Daniel AUDO
et toute son équipe municipale
vous invitent aux
Voeux de la Municipalité

**Le samedi 11 Janvier 2025
à 18 h à la Sal Kerzhin à Crédin**



Nous vous souhaitons
de bonnes fêtes
de fin d'année.



Compte rendu du Conseil Municipal du 16 Décembre 2024

APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DE PONTIVY COMMUNAUTÉ

Le conseil a validé le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Pontivy Communauté. Ce calcul tient compte du transfert de la compétence fourrière animale aux communes. Pour la Commune de Crédin, le montant reversé correspond à 662,18 € pour l'année 2024.

AVIS SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE DU PROJET DE SUEZ OUES

Le Conseil a donné un avis favorable à la demande de permis présentée par l'entreprise SUEZ RV OUEST qui a pour objet la réalisation d'un projet industriel de recyclage et de valorisation énergétique au sein du site de l'écopôle Gueltas.

Ce dossier étant soumis à une évaluation environnementale, les communes limitrophes ont été invitées à émettre un avis sur ce dossier.

RÉFÉRENTS BIODIVERSITE

Il a été présenté au Conseil le rôle des élus référents en matière de biodiversité. Monsieur Benoît LE LAYO, élu référent, et Monsieur Daniel AUDO, technicien référent, participeront au lancement de l'atlas de biodiversité intercommunale.

L'Atlas de la biodiversité communale (ABC) est une démarche qui permet à une commune, ou une « structure intercommunale », de connaître, de préserver et de valoriser son patrimoine nature.

Il s'agit d'un outil d'information et d'aide à la décision pour les collectivités, qui facilite l'intégration des enjeux de biodiversité dans leurs démarches d'aménagement et de gestion.

VENTE TERRAIN LOTISSEMENT DU SOLEIL LEVANT

Le Conseil a acté la vente de 5 lots dans le lotissement du Soleil levant.

RÉNOVATION DU BATIMENT DE L'ANCIENNE MAIRIE

Le conseil a approuvé le nouveau plan de financement actualisé pour la rénovation du bâtiment de l'ancienne mairie. Les travaux de rénovation énergétique et de rénovation de l'appartement de l'étage sont estimés à 166 100 € HT. L'autofinancement de la commune pour ces travaux est estimé à 27 128.32, une fois déduites les subventions de la région, du fond leader et de l'État.

CONVENTION DE MOYENS 2025-2026- CENTRE DE GESTION DU MORBIHAN

Le Maire a été autorisé à signer une convention-cadre avec le Centre de gestion afin de bénéficier des missions facultatives proposées par ce dernier (mission d'intérim, d'archivage, etc.).

AUTRES DÉCISIONS ET POINTS ABORDÉS

- ◆ Les travaux de glisse universelle ont été arrêtés pendant la période hivernale, ils reprendront en avril 2025.
- ◆ Les travaux d'électricité et d'ouverture ont été réalisés dans le bâtiment technique annexe du Champ de Rohan.
- ◆ Les curages de fossés ont été réalisés en novembre.
- ◆ L'installation des colonnes enterrées est en cours, elles seront mises en service pour le mois de mars.
- ◆ La programmation de l'éclairage public a été revue avec l'entreprise ERS.
- ◆ La subvention versée à Familles rurales de Rohan pour les activités du centre de loisirs et des jeunes est reconduite telle que l'année dernière : soit 27 000 € pour la commune de Crédin.
- ◆ Le Conseil Municipal des Enfants :
 - Les enfants ont chanté lors de la cérémonie du 11 novembre.
 - Le calendrier de l'avent a été réalisé pour les enfants de Kerdreineg.
 - Les enfants ont réalisé et déposé des dessins dans les colis du CCAS.
- ◆ Prochainement distribution des bulletins annuels

**Les vœux de la municipalité auront lieu
samedi 11 janvier 2025 à 18 h à la Sal Kerzhin.**



NOUVEAU DISPOSITIF D'ACCES EN DÉCHÈTERIE

Les déchèteries communautaires de Pontivy Communauté étaient, jusqu'à présent, ouvertes au public, sans contrôle strict et obligatoire du droit réel des dépositaires à accéder aux installations de la collectivité. **Des abus ont été constatés qui ont pour conséquence de faire exploser les quantités de déchets collectés en déchèteries, dont les coûts de gestion sont supportés par les seuls habitants de Pontivy Communauté.** Pontivy Communauté instaure donc un nouveau système d'accès par le biais une vignette nommée « Pass' déchèterie », à l'entrée des 6 déchèteries de :



- CREDIN – Kerorien,
- KERPONNER (NOYAL-PONTIVY) – Parc d'activités de Kerponner,
- CLEGUEREC – PA Bann er Lann,
- GUELTAS – Branguily,
- NOYAL-PONTIVY – Route du Petit Menec
- PONTIVY – Rue Berthollet – ZI du Signan

Pourquoi ce nouveau dispositif ?

Destiné aux particuliers, les professionnels et les communes, ce « Pass' déchèterie » sera obligatoire à partir du 1er mars 2025. Positionné sur le pare-brise de votre véhicule, celui-ci devra être présenté à chaque arrivée en déchèterie aux agents des déchèteries.

GRATUIT, cette vignette vise améliorer le fonctionnement des déchèteries :

- en limitant l'accès aux déchèteries aux seuls habitants du territoire, **sans limite de passage**,
- en permettant aux gardiens d'être plus disponibles auprès de vous, usagers,
- et enfin en réduisant le tonnage des déchets.

Comment obtenir mon Pass Déchèterie ?

L'envoi de cette vignette se fera **par voie postale** (l'inscription de l'immatriculation ne sera pas nécessaire) **fin janvier 2025**. Les particuliers pourront être dotés d'une **deuxième vignette en formulant une demande en mairie sur présentation un justificatif de domicile**. Seuls les véhicules de moins de 3,5 T sont autorisés. Attention, un véhicule ne peut être affecté qu'à un seul foyer.

Pour les professionnels et les communes, elle sera délivrée en fonction des demandes.



Modalités de contrôle

Les contrôles d'accès aux déchetteries seront réalisés par les agents TRIBORD. Si l'agent TRIBORD rencontre des soucis au moment du contrôle d'accès, il pourra relever l'immatriculation du véhicule en vue d'un dépôt de plainte.

FAQ

- Le nombre de **passages sera-t-il limité ? Non**, Pontivy Communauté ne prévoit pas à ce jour de limitation d'accès.
- L'accès sera-t-il **payant pour les habitants ? Non, seuls les professionnels seront facturés.**
- Que se passe-t-il si je n'ai pas mon Pass Déchèterie ? Les premiers mois, les agents vous demanderont votre adresse pour vous autoriser à utiliser le service.
- Puis-je me **rendre dans plusieurs déchèteries différentes ? Oui, une fois votre véhicule équipé du Pass Déchèterie**, vous pourrez vous rendre dans les 6 déchèteries de Pontivy Communauté. Les modalités d'accès restent les mêmes.

Des questions ? Vous pouvez contacter le N° vert : 0 800 21 21 06